

## Communiqué de presse



### Signature du Contrat territorial de santé mentale

La loi de modernisation de notre système de santé fait évoluer la politique de santé mentale et l'organisation de la psychiatrie en reconnaissant le caractère transversal de la santé mentale et en prévoyant la mise en œuvre dans les territoires de projets territoriaux de santé mentale (PTSM) élaborés par l'ensemble des acteurs concourant à cette politique.

Cette loi du 26 janvier 2016 pose les bases d'une politique de santé mentale territorialisée, centrée sur l'accès pour tous à des parcours de santé et de vie sans ruptures.

« Ma santé 2022 », lancée au plan national en mars 2018, réaffirme la priorité donnée à la psychiatrie et à la santé mentale dans la continuité des mesures de la feuille de route psychiatrie et santé mentale. Elle vise à favoriser des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture, pour les personnes malades, que ce soit en établissements de santé et en soins ambulatoires de ville. Cet objectif constitue un des fondements de la nouvelle politique territoriale de santé mentale. C'est dans ce contexte que l'ARS-Nouvelle Aquitaine a soutenu l'élaboration de deux documents cadres en matière de santé mentale à l'échelle du territoire des Deux Sèvres : le projet territorial de santé mentale (PTSM) et le contrat territorial de santé mentale (CTSM).

**La signature du contrat territorial de santé mentale des Deux-Sèvres aura lieu :**

**Vendredi 3 décembre 2021,  
de 14 h 30 à 16 h 30  
dans la salle du Conseil de Surveillance,  
4<sup>e</sup> étage du bâtiment Direction-administration  
du Centre hospitalier de Niort**

Partant du constat que la santé mentale est un engagement de tous et pas uniquement de la psychiatrie, ce sont non moins de 15 porteurs des actions relevant du champ sanitaire, social, médico-social, services de l'Etat, associations... qui vont contractualiser avec l'ARS. **Les parties prenantes sont ainsi associatives et relevant d'organisations dans le champ médico-social (l'UNAFAM, l'ADAPEI, Autisme 79, CORDIA, l'Escale-la Colline, le GPA,**

**l'UDAF, l'UGECAM « les Terrasses », l'IREPS, l'ITEP de Niort) et institutionnelles (la Préfecture des Deux-Sèvres, le Conseil départemental des Deux-Sèvres, l'Education nationale, les Centres hospitaliers de Niort et du Nord Deux-Sèvres, le Conseil territorial de santé).**

Le CTSM définit pour une durée de 5 ans les missions, les engagements, les moyens, les modalités de suivi et d'évaluation des acteurs pour mettre en œuvre le PTSM des Deux-Sèvres, arrêté le 9 juin 2021 par le Directeur Général de l'ARS. Le PTSM est piloté par le Groupement Hospitalier de Territoire, en étroite collaboration avec les partenaires de la commission « santé mentale » du Conseil Territorial de Santé (CTS). Il se fonde sur un diagnostic territorial des ressources disponibles ou mobilisables ainsi que les points forts et les points faibles en matière de santé mentale. A partir de ce diagnostic, 4 enjeux ont été définis et sont partagés par tous les acteurs concernés :

- Le soutien à la pratique médicale : une nécessité dans un contexte de démographie médicale contraint ;
- La structuration d'une prise en charge par parcours : un levier au service d'un parcours-patient efficient et gradué. Par cette prise en charge en filière, il s'agit de développer la prévention et la promotion de la santé à tous les âges de la vie par la mise en œuvre de programmes de développement des compétences psychosociales, des programmes d'éducation thérapeutique ;
- L'amélioration de l'accès aux soins somatiques : le corollaire d'une approche globale en santé mentale, qui implique l'association étroite de la médecine de ville ;
- La prise en charge de l'urgence psychiatrique et la prévention des risques associés.

Plus d'une cinquantaine d'actions parmi 11 fiches « action » doivent être déclinées d'ici 2025, dont certaines sont d'ores et déjà en cours de mises en œuvre. C'est le cas pour l'Equipe Mobile Départementale de Pédopsychiatrie, déployée depuis septembre 2021, qui permet de fluidifier les parcours de soins des adolescents de 12 à 18 ans et mobilise les Centres Hospitaliers de NIORT et du Nord Deux-Sèvres. Elle permettra de prévenir les situations de crise en allant vers le jeune et ses accompagnants afin de désamorcer les situations complexes et favorisera un accompagnement conjoint entre les professionnels du social, du médico-social, du sanitaire et de l'éducation nationale en mutualisant les compétences.

Ainsi le CTSM des Deux-Sèvres entérine l'engagement des acteurs qui œuvrent dans le champ de la santé mentale à la concrétisation d'un projet de territoire réaliste et ambitieux, au service des personnes et de leurs familles.